

Fiche cadre n° 27
**L'accueil, l'accompagnement des personnels
face aux évolutions de leurs métiers**

L'action dans le projet académique...

Levier n°3 Un accompagnement de tous les personnels face aux évolutions de leurs métiers.
Action n°7 Accompagner les personnels dans l'entrée dans le métier et dans leur parcours professionnel.

Comité opérationnel de programme (Cop) : -
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote(s) de l'action

Nicolas Montlivet, Dafop.

Objectifs de l'action

- 1/ Construire les liens avec l'Espé Centre Val de Loire qui sera en charge de la formation initiale des fonctionnaires stagiaires.
- 2/ Professionnaliser la formation des praticiens de terrain qui interviennent au sein des Espé.

Public visé

Les étudiants de masters MEEF de première et seconde années. Les praticiens de terrain : formateurs, inspecteurs, chefs d'établissement.

Modalités de l'action

- 1/ Développer les liens ente le rectorat et l'Espé à travers les conseils de l'Espé : conseil d'école, conseil d'orientation scientifique et pédagogique, groupes de concertation et de développement des MEEF.
- 2/ Intégrer des praticiens de terrain, reconnus par les corps d'inspection, au sein des MEEF.
- 3/ Professionnaliser les interventions des formateurs à travers une reconnaissance universitaire de leurs compétences professionnelles.
- 4/ Construire des parcours de formation, pour les étudiants, avec une mise en cohérence des acteurs de l'Espé et de l'académie dans les champs de la formation disciplinaire, formation didactique, recherche, contexte et exercice du métier, mises en situations professionnelles.

Calendrier

- > Point 1 : janvier 2014.
- > Point 2 : septembre 2014.
- > Point 3 : septembre 2015.
- > Point 4 : septembre 2014.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Présence de praticiens de terrain dans les différentes instances.
- > Présence dans les équipes enseignantes des MEEF de formateurs du premier et second degré, chefs d'établissement, inspecteurs.

Indicateurs de résultat

- > Prise en compte des propositions des représentants des premier et second degrés.
- > Le volume horaire des formations en MEEF donnée par des praticiens de terrains (inspecteurs, chefs d'établissement et formateurs désignés par les corps d'inspection).
- > Obtention, par les formateurs des premier et second degrés, d'un MEEF parcours : métiers de la formation cible : 15 formateurs par an.